

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Citoyenneté			
Code	ECLG2B16CIT	Caractère	Optionnel
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Pauline CLAEYS (pauline.claeys@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette activité d'apprentissage est de sensibiliser l'étudiant à la citoyenneté. Elle peut prendre diverses formes : représentation des étudiants dans divers organes décisionnels de la HELHa ou toute autre forme de projet à caractère citoyen interne ou externe à la HELHa qui pourrait être valorisé dans le cadre de cette activité d'apprentissage et validé par le titulaire de l'unité citoyenne.

Cette UE est une unité d'enseignement en option. Le choix alternatif est l'UE "Actualités liées au Secteur".

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
- 2.3 Comprendre les attentes et besoins de son interlocuteur
- 2.4 Assurer l'interface entre les différents services et interlocuteurs

Acquis d'apprentissage visés

Fondamentalement :

Adopter des valeurs de bien commun : solidarité, responsabilité, participation.

Adopter un sens critique et un esprit d'analyse.

Participer activement et s'engager dans la vie de la Haute Ecole et/ou dans la société.

Plus précisément :

Au terme de cette activité d'apprentissage, s'il choisit la représentation étudiante, l'étudiant sera capable de :

- prendre l'avis de ses pairs lors des réunions des délégués, acter leurs doléances dans un rapport écrit et les transmettre aux différents organes
- prendre la parole dans les organes décisionnels
- rédiger un rapport de son activité de représentation
- réaliser une auto-évaluation des savoir, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir, acquis, en cours d'acquisition et non acquis en tant que porte-parole dans des situations de réunions de groupes ainsi que des compétences inter-personnelles en tant que représentant d'un groupe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG2B16CITA Projet citoyen

24 h / 2 C

(opt.)

Contenu

1. Introduction aux objectifs et enjeux
2. Spécification du portefeuille que l'étudiant sera invité à constituer
3. Choix de la portée de cette activité d'apprentissage
4. Réalisations concrètes de l'étudiant
5. Auto-évaluation et rédaction d'un rapport final sous forme de "portefeuille"

Démarches d'apprentissage

- Explicitation des objectifs, enjeux et méthodologie dès les premières semaines de cours.
- Coaching individuel.

Dispositifs d'aide à la réussite

Rencontres régulières avec le titulaire de l'UE pour faire le point sur les démarches et résultats de l'étudiant.

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Document explicatif précisant le déroulé attendu de la démarche.
- Portefeuille individuel de l'étudiant.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Prise de contact avec le professeur titulaire pour valider son choix de projet et remise d'un rapport selon les attentes du professeur.
- Tenue à jour d'un portefeuille personnel.
- Si choix de la représentation étudiante, outre le point précédent, présence aux réunions des organes décisionnels et organisation de réunions avec les pairs. Pas d'examen.

Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont déposées sur ConnectED.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Rap	100		
Période d'évaluation					Tvs	100

Rap = Rapport(s), Tvs = Travail de synthèse

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération, en cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE. Aussi, la non présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).